



Recouvrement des charges impayées par l'un des 6 copropriétaires

Par **syndicbenevole**, le **22/02/2011** à **17:02**

Bonjour,
Je suis syndic benevole et coproprietaire d'un immeuble de 6 coproprietaires.
L'un des 6 refuse de payer les charges, (acceptées par les 5 autres) depuis 2 ans.
Ce mauvais payeur trouve toutes sortes de mauvaises raisons pour ne pas acquiter sa facture annuelle.
Quel recours et quelle procedure utiliser pour obliger ce particulier à regler ce qu'il doit?
Merci de votre réponse.
J.Lantz syndic benevole

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **17:35**

Bonjour,
Faites lui un courrier recommandé AR en le mettant en demeure de régler sous 15 jours les charges impayées.
Si le xx Mars 2011 aucun règlement n'est intervenu, vous l'assignerez devant le Tribunal d'Instance. Il faut indiquer tout cela dans votre courrier.
Vous joignez à ce courrier le détail des charges dues.
A noter que les frais d'envoi en recommandé AR sont à récupérer sur le compte de ce copropriétaire.
Gardez bien un double de votre courrier si vous l'assignez au Tribunal.
Un avocat n'est pas nécessaire pour le Tribunal d'Instance.